



Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 3 avril 2018

Objet : lettre ouverte sur les concessions hydrauliques

Monsieur le Président,

Dans un courrier du 23 novembre 2017, nous vous avons fait part de nos inquiétudes quant à l'avenir des concessions hydrauliques françaises (EDF, CNR et SHEM...) visées par une mise en demeure de la Commission Européenne en date du 22 octobre 2015. Fermement attachés au patrimoine hydroélectrique national et à ses nombreuses missions d'intérêt général, nous vous demandons alors votre soutien et votre engagement pour défendre ce patrimoine et ses spécificités auprès de nos partenaires européens, et ce dans l'intérêt des citoyens français.

Nos organisations syndicales se sont et restent très fortement mobilisées afin de défendre les spécificités d'un modèle hydroélectrique français au service de l'intérêt général et bâti autour des principes de service public. Nous avons ainsi fait, depuis 2006, de nombreuses propositions pour éviter la situation ubuesque dans laquelle la France se retrouve face à la Commission Européenne avec une mise en demeure d'octobre 2015 obsolète mais toujours pendante.

Pourtant, malgré le dialogue que nous pensions constructif entre nos organisations syndicales et le Gouvernement, ce dernier vient de faire de nouvelles propositions à la Commission Européenne sous prétexte de répondre à sa mise en demeure, sans la remettre en cause et en prenant le risque de déstabiliser le système hydroélectrique français. Cet ensemble de mesures vise à une mise en concurrence « rapide et libérée » des concessions hydroélectriques, sans tenir compte des arguments développés par nos fédérations syndicales ni même en mesurer les impacts pour la collectivité nationale et les territoires.

C'est pour montrer leur totale opposition à ces propositions que de très nombreux hydrauliciens de toutes les entreprises françaises du secteur se sont mobilisés le 13 mars dernier à Strasbourg, avec 70 % de grévistes, afin de défendre ce patrimoine hydroélectrique et ses missions de service public auxquels ils sont profondément attachés.

La proposition du Gouvernement, outre le fait qu'elle fait fi de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte d'août 2015 et donc des modalités d'évolution des concessions est clairement contraire aux intérêts de la France et des Français.



Le découpage proposé conduirait à la désoptimisation d'un outil industriel qui est pourtant au cœur des enjeux de sûreté du système électrique, de développement des énergies renouvelables et du stockage de l'énergie. Ce projet est à l'évidence contraire à une gestion de la ressource en eau du pays qui permette de faire face aux conséquences de la crise hydrique liée au dérèglement climatique et dont nous avons vécu les prémices ces dernières années.

Il est en effet probable que nous serons confrontés à davantage de phénomènes météorologiques extrêmes, générant des crues majeures qui s'avèrent déjà aujourd'hui délicates à gérer et qui seraient fatalement de moins en moins bien gérées avec un système multi-opérateurs moins coordonné de fait. Cette dimension relative à la sûreté des biens et des personnes nous semble d'évidence régaliennne et échappe par nature aux injonctions concurrentielles européennes.

Ainsi, à titre illustratif, les aménagements hydroélectriques de la Durance et du Verdon assurent l'alimentation en eau et plus globalement l'équilibre hydraulique et électrique de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le rapport Balland rappelant que concernant la Durance, les retombées économiques de ces ouvrages concernent essentiellement l'agriculture et le tourisme, la part dévolue à la production d'électricité n'étant que de 13 % ! L'alimentation en eau potable et la gestion des risques de pénurie d'eau, l'irrigation des terres agricoles, l'alimentation en eau industrielle, les cotes touristiques et la gestion de l'impact des crues (comme en 2008) dépendent bel et bien de la cohérence de gestion des concessions Durance/Verdon et de l'unicité d'opérateur. Il en est de même dans le sud-ouest avec le barrage d'Eget qui alimente le canal de la Neste, équipement structurant de la gestion de l'eau de la région.

On retiendra également les ouvrages de la Cure, affluent de l'Yonne, pour lesquels la production d'électricité est marginale au regard des fonctions fondamentales de régulation des crues de la Seine ou de soutien aux nappes phréatiques de l'Île de France. Pourtant, un des opérateurs historiques assure aujourd'hui l'ensemble de ces missions de service public sans aucune compensation financière. Il est peu probable qu'il en soit de même demain avec la mise en concurrence.

Ce projet est hautement contraire aux intérêts patrimoniaux de l'Etat, tant il va fragiliser les opérateurs historiques français (EDF, CNR et SHEM), qui opèrent leurs ouvrages dans le cadre d'un équilibre économique global du fait de concessions plus ou moins rentables. On se doute bien que des opérateurs motivés par la seule « rente hydraulique » feront peu de cas des concessions peu lucratives, alors que la rupture de cet équilibre économique global pourrait conduire la France à la même situation que la Suisse avec son opérateur hydraulicien Alpiq aujourd'hui en grande difficulté. L'avenir de l'ouvrage du Chambon sera de ce point de vue particulièrement éclairant.

Les intérêts des consommateurs français ne seront évidemment pas davantage préservés. De multiples analyses, y compris celle de France Stratégie, montrent que la politique énergétique européenne basée sur la seule « concurrence » est un échec absolu, sauf bien sûr pour ceux qui se sont vu octroyer des rentes sur le dos du plus grand nombre.



Ainsi, le projet gouvernemental prévoit dès aujourd'hui la mise en place de mécanismes de soutien des concessions déficitaires tels que des compléments de prix, financés demain par la CSPE, ce qui signifierait des taxes supplémentaires pour les citoyens français, alors même que l'organisation nationale actuelle équilibre globalement le parc hydroélectrique français sans qu'il n'en coûte rien aux consommateurs français.

De même, nous constatons que les opérateurs historiques réalisent aujourd'hui gratuitement toute une série d'interventions et de services relevant de l'intérêt général et qui permettent le soutien des activités touristiques, l'irrigation agricole, la gestion des crues, sans oublier la gestion des sources froides et les renvois de tension pour les centrales nucléaires. Demain, avec la mise en concurrence, tous ces services risquent bien de ne plus être délivrés gratuitement à la collectivité.

Enfin, la proposition qui vient d'être faite pour répondre à la mise en demeure de la Commission Européenne est d'autant plus incompréhensible qu'elle intervient au moment où l'actuelle Commission est en fin de mandat et surtout totalement décrédibilisée par le scandale de gouvernance posé par la nomination de Martin Selmayr à son secrétariat général.

Ceci nous conduit, Monsieur le Président de la République, à nous interroger sur les raisons qui conduisent à cette soudaine précipitation dans ce dossier, à quelques mois des élections européennes.

Dans ce contexte, il nous semble nécessaire de pouvoir échanger rapidement avec vous sur ce sujet d'importance. Parce que le projet porté auprès de la Commission Européenne ne sert en rien la France et les Français, soyez assuré de la poursuite de notre forte mobilisation pour défendre un patrimoine hydroélectrique national qui est clef pour la réussite de la politique énergétique et l'engagement climatique de la France auquel nous vous savons attaché.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

FCE-CFDT
Le Secrétaire général
Dominique BOUSQUENAUD

CFE-CGC Energies
Le Secrétaire Général
William VIRY-ALLEMOZ

FNME-CGT
Le Secrétaire Général
Sébastien MENESPLIER

FNEM-FO
Le Secrétaire Général
Vincent HERNANDEZ